

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 4 juillet 2022

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 4 juillet 2022 à 20h00, en son lieu habituel au 500, route 249, Val-Joli .

Sont présents les conseillères et conseillers :Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté, Jonathan Morin et Johanne Maurice.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Est également présente Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 15 et déclare la séance ouverte.

#### 2022-07-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l'unanimité des conseillers présents

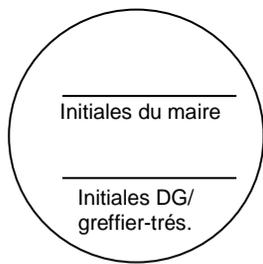
**D'adopter** l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification :

#### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

#### ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022
4. Première période de questions du public
5. Autorisation des comptes
6. Rapports des différents comités
  - a. Mairie
  - b. Travaux publics
  - c. Régie incendie
  - d. Loisirs, culture, familles et aînés
  - e. Environnement
  - f. Trans-Appel
  - g. Urbanisme
7. Adoption du second projet de règlement 2022-07 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2004-06 dans le but d'harmoniser les normes concernant l'abattage d'arbres suite à l'adoption par la MRC du Val-Saint-François du règlement régional 2020-01 et du règlement de concordance 2020-02 et plusieurs autres dispositions
8. Résolution autorisant la signature du contrat de prêt pour le financement temporaire pour le règlement 2022- 06 avec Desjardins
9. Résolution pour le renouvellement de l'entente de tarification de Desjardins
10. Résolution pour modifier le taux payé au kilomètre
11. Résolution pour participation au Congrès de la FQM



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 4 juillet 2022

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### TRANSPORT

12. Résolution entérinant l'acceptation des directives de changement no 3 et 4 pour les travaux de réfection et pavage du 9<sup>e</sup> rang et du chemin de la Grande Ligne

### SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

#### HYGIÈNE DU MILIEU

13. Résolution pour autoriser l'installation d'un système de chauffage radiant relativement aux travaux de construction au poste de suppression de Val-Joli dans le cadre des travaux de la TECQ, programmation no 4 pour travaux correctifs au surpresseur

### AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

14. Compte-rendu de l'officier en bâtiment, environnement et agraire – juin 2022

### LOISIRS ET CULTURE

15. Résolution acceptant la soumission de M. E. 2000 inc. pour structure d'acier pour le gazebo du Parc Floral
16. Commandite pour les équipes de Domtar pour la participation au Relais du Lac Memphrémagog au profit de la Fondation Christian Vachon .

### AUTRES

17. Affaires nouvelles et suivi- ajout de 2 motions de remerciement
18. Deuxième période de questions
19. Correspondance
  - a. MTQ aide financière PPA-ES- pour l'année 2022
20. Levée de l'assemblée

### ADMINISTRATION

2022-07-02

#### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron appuyé par le conseiller Jonathan Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022.

#### 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

2 citoyens sont présents. Les questions posées portaient sur les sujets suivants :

- Fréquence du nivelage des chemins
- Travaux de nettoyage de fossés prévus pour 2022

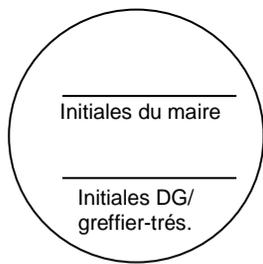
2022-07-03

#### 5. AUTORISATION DES COMPTES

**CONSIDÉRANT QUE** la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 4 juillet 2022

**QUE** les comptes à payer et les chèques émis selon la suivante soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

*Liste des paiements émis ( du 2022-06-07 au 2022-07-04 )*

*Détaillée par Date*

**Poste Banque: 54-110-00-000**

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202200380 (I)	8078		2022-06-10	1455	Immobilier 2000 S.E.N.C.		2 855,47 \$
202200381 (I)	8079		2022-06-10	745	FIDUCIE DESJARDINS		2 116,98 \$
202200382 (I)			2022-06-10	8	Retraite QUÉBEC		632,20 \$
202200383 (I)			2022-06-10	67	MINISTRE DU REVENU DU		6 007,33 \$
202200384 (I)			2022-06-10	68	RECEVEUR GENERAL DU		2 220,98 \$
202200385 (I)			2022-06-16	1360	ADN COMMUNICATION		74,16 \$
202200386 (I)			2022-06-16	723	AXION		80,43 \$
202200387 (I)			2022-06-16	4	BELL MOBILITÉ		67,74 \$
202200388 (I)			2022-06-16	28	hydro		346,21 \$
202200389 (I)			2022-06-16	885	PITNEY WORKS		154,70 \$
202200390 (I)	8080		2022-06-16	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES		101,76 \$
202200391 (I)	8081		2022-06-16	1331	PROFUSION		1 690,13 \$
202200392 (I)			2022-06-16	143	BELL CANADA		75,78 \$
202200393 (I)			2022-06-30	475	ACIER DAVID SIMMONDS		6 645,51 \$
202200394 (I)			2022-06-30	1249	ANDRÉ G. MATHIEU huissier		164,57 \$
202200395 (I)	8082		2022-06-30	1457	Construction Alain Morin inc.		1 538,83 \$
202200396 (I)			2022-06-30	762	CONSTRUCTION DJL INC.		452,28 \$
202200397 (I)			2022-06-30	1394	DRUMCO ÉNERGIE		1 182,90 \$
202200398 (I)			2022-06-30	678	ENVIRO CONNEXIONS		11 321,56 \$
202200399 (I)			2022-06-30	887	EXCAVATION MICHEL		5 189,98 \$
202200400 (I)			2022-06-30	962	EXCAVATION R. TOULOUSE		53 742,05 \$
202200401 (I)			2022-06-30	1109	POULIOT ÉQUIPEMENT DE		247,38 \$
202200402 (I)			2022-06-30	1251	EXCAVATION YVON BENOIT		918,71 \$
202200405 (I)			2022-06-30	61	FQM (FÉDÉRATION QUÉB.		2 237,22 \$
202200406 (I)			2022-06-30	1176	FRÉDÉRIK BERNIER		64,48 \$
202200407 (I)			2022-06-30	94	GABRIEL COUTURE ET FILS		7 882,52 \$
202200408 (I)	8083		2022-06-30	1456	Groupe GMCA inc.		11 456,57 \$
202200409 (I)			2022-06-30	1078	JOSIANE PERRON		64,32 \$
202200410 (I)			2022-06-30	34	JOURNAL ACTUALITÉS -		198,04 \$
202200411 (I)			2022-06-30	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS		174,16 \$
202200412 (I)			2022-06-30	109	LIGNES ELECTRIQUES		1 684,01 \$
202200413 (I)			2022-06-30	35	LOCATION WINDSOR INC.		797,06 \$
202200414 (I)			2022-06-30	799	MARC MORIN		1 176,99 \$
202200415 (I)			2022-06-30	1234	PEINTURE VÉHICULES		14 911,30 \$
202200416 (I)			2022-06-30	60	PIECES D'AUTO BILODEAU		72,99 \$
202200417 (I)	8084		2022-06-30	1458	Recyclage BSM		4 178,25 \$
202200418 (I)			2022-06-30	1262	TRANSPORT-EXCAV.		10 610,53 \$
202200419 (I)			2022-06-30	62	VILLE DE WINDSOR		21 466,00 \$
202200420 (I)			2022-06-30	39	RÉGIE INTERMUN.		105 138,50 \$
202200421 (I)			2022-06-30	14	VIVACO groupe coopératif		216,68 \$

**Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000**

**280 157,26 \$**

**Total des paiements**

**280 157,26 \$**

**Total des chèques**

**33 523,36 \$**

**Total des dépôts direct**

**246 633,90 \$**

**280 157,26 \$**

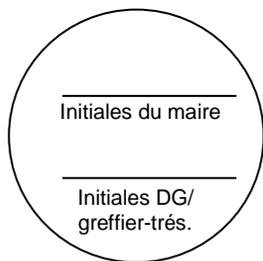
**Total des paies émises**

*( du 2022-06-07 au 2022-07-04 )*

**Dépôt direct:** 16 515,55 \$

**Chèque:** 0,00 \$

**Total:** 16 515,55 \$



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 4 juillet 2022

### 6. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS :

#### a) mairie :

Le maire Rolland Camiré fait état de l'avancement des différents dossiers :

- les travaux au surpresseur sont presque terminés, il reste le chauffage à installer, la rampe et une deuxième couche de béton.
- Les travaux au parc Floral sont débutés.
- Les travaux sur le chemin Marcotte ne sont pas débutés, on attend la date de l'entrepreneur.
- On a remarqué que Hydro Québec passe le 25 KV dans le rang 14.

b) **Travaux publics et hygiène du milieu** le conseiller Philippe Verly précise que le comité a fait une visite des installations et des véhicules. En général tout est correct, certains points d'amélioration seront transmis aux travaux publics.

c) **Régie des incendies** : le conseiller Philippe Verly mentionne que lors de la dernière rencontre, un comité a été formé pour le dossier de relocalisation de la caserne incendie. Rolland Camiré est membre du comité et les rencontres débiteront en septembre.

d) **Loisirs, culture, familles et aînés** : la conseillère Johanne Maurice mentionne que la ligue de balle a débuté la semaine dernière et comporte 3 équipes. Également une fête familiale aura lieu le 20 août 2022 au parc du rang 10 après une absence de 2 ans en raison de la pandémie. Finalement, le projet d'amélioration au parc Floral est débuté, les nouveaux aménagements devraient grandement plaire aux citoyens et le tout est réalisé grâce à une subvention de 120 000\$ provenant du Gouvernement du Canada dans le cadre du Fond canadien de revitalisation des communautés.

e) **Dossier environnement** : Le conseiller Gilles Perron suit la nouvelle réglementation à venir pour la collecte au niveau des commerces et industries. Lorsque qu'un plan final sera soumis, nous verrons les impacts sur les collectes actuelles.

f) **Trans-Appel** : pas de sujets.

g) **Urbanisme** : pas de sujets.

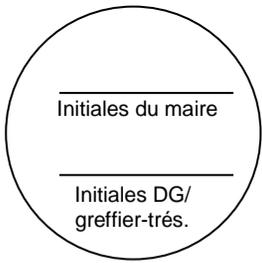
2022-07-04

### 7. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2022-07 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-06 DANS LE BUT D'HARMONISER LES NORMES CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES SUITE À L'ADOPTION PAR LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS DU RÈGLEMENT RÉGIONAL 2020-01 ET DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE 2020-02 ET PLUSIEURS AUTRES DISPOSITONS

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 juillet dernier sur le PREMIER projet de règlement no. 2022-07;



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 4 juillet 2022

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
appuyé par le conseiller Jonathan Morin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter par la présente le SECOND projet de règlement numéro  
2022 - 07 conformément à l'article 128 de la Loi.

2022-07-05

### 8. **RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DU CONTRAT DE PRÊT POUR LE FINANCEMENT TEMPORAIRE DU RÈGLEMENT 2022-06 AU MONTANT DE 328 027\$**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de travaux de réfection et pavage relatifs au règlement 2022-06 nécessite un financement temporaire jusqu'à l'émission du financement permanent;

**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse Desjardins assurera le financement temporaire pour un montant de 328 027\$

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron  
Appuyé par la conseillère Johanne Maurice  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la signature du contrat de prêt pour le financement temporaire du règlement 2022-06 au montant de 328 027\$.

D'autoriser le maire Rolland Camiré et la directrice générale Marie-Céline Corbeil à signer tout document relatif à ce contrat.

2022-07-06

### 9. **RÉSOLUTION POUR LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE TARIFICATION DE DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli détient une entente de tarification avec Desjardins pour ses affaires courantes;

**CONSIDÉRANT QUE** Desjardins propose de renouveler l'entente aux mêmes conditions en ajoutant le remboursement de certains frais sur demande;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par le conseiller Raymond Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

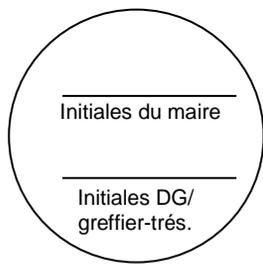
**DE** renouveler l'entente de tarification avec Desjardins;

D'autoriser le maire Rolland Camiré et la directrice générale Marie-Céline Corbeil à signer tout document relatif à cette entente.

2022-07-07

### 10. **RÉSOLUTION POUR MODIFIER LE TAUX PAYÉ AU KILOMÈTRE POUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le prix de l'essence a subi une augmentation majeure;



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 4 juillet 2022

**CONSIDÉRANT QUE** le taux actuel de 52¢ payé au kilomètre pour les frais de déplacements du personnel et des membres du conseil municipal est insuffisant;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire modifier le taux actuel et prévoir un mécanisme de révision annuellement;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
appuyé par le conseiller Philippe Verly  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** modifier le taux payé à 59¢ du km pour les frais de déplacements rétroactivement au 1<sup>er</sup> juin 2022. Cette modification est applicable à la politique de gestion des ressources humaines 2022-2024;

**DE** réviser annuellement pendant la période budgétaire le taux payé du km et d'adopter tout nouveau taux par résolution.

2022-07-08

### 11. RÉOLUTION POUR PARTICIPATION AU CONGRÈS DE LA FQM

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli est membres de la Fédération québécoise des Municipalité (FQM);

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM tiendra son congrès annuel du 22 au 24 septembre à Montréal;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite inscrire des participants au congrès;

**CONSIDÉRANT QU'**un membre du conseil souhaite y participer;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin  
appuyé par le conseiller Raymond Côté  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription de Rolland Camiré au congrès annuel de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM).

### TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER

2022-07-09

### 12. RÉOLUTION ENTÉRINANT L'ACCEPTATION DE LES DIRECTIVES DE CHANGEMENT NO 2 ET 3 POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION ET PAVAGE DU 9<sup>E</sup> RANG ET DU CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE

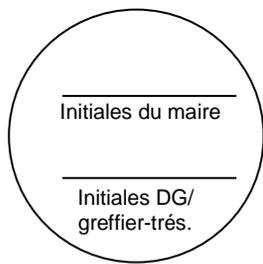
**CONSIDÉRANT QUE** pendant les travaux un affaissement a été observé sur le 9<sup>e</sup> rang;

**CONSIDÉRANT QU'**il est recommandé d'effectuer des travaux sur ce tronçon en réalisant une saignée et procéder à un enrochement après l'accotement pour solutionner le problème;

**CONSIDÉRANT QUE** la directive de changement no 3 vise la réalisation de ces travaux

**CONSIDÉRANT QUE** lors des travaux sur la Grande Ligne, l'épaisseur de la première couche ne répondait pas au devis;

**CONSIDÉRANT QUE** la pose d'enrobée est payé au m2 dans le devis et que l'entrepreneur propose de reprendre les travaux avec un enrobé correcteur au même tarif que l'enrobé de la première couche;



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 4 juillet 2022

**CONSIDÉRANT QUE** la directive de changement no 4 vise la correction de ce problème;

**CONSIDÉRANT QUE** les directives de changement no 3 et 4 ont été produites pour corriger ces 2 problématiques;

**CONSIDÉRANT QUE** les directives de changement auront un impact sur le prix de la soumission et que les prix seront calculés à la tonne ou à l'heure en régie surveillée;

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par le conseiller Raymond Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la direction générale à signer les directives de changement nos 3 et 4 pour les travaux de réfection et pavage du 9<sup>e</sup> rang et du chemin de la Grande Ligne.

### SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

#### HYGIÈNE DU MILIEU

2022-07-10

**13. RÉOLUTION POUR AUTORISER L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE RADIANT RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION AU POSTE DE SURPRESSION DE VAL-JOLI DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA TECQ, PROGRAMMATION NO 4 POUR TRAVAUX CORRECTIFS AU SURPRESSEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** l'abaissement des pompes au poste de surpression nécessite l'installation d'un système de chauffage adéquat;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly  
appuyé par le conseiller Sylvain Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** procéder à l'installation d'un système de chauffage radiant dans le plancher du poste de surpression.

### AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

**14. COMPTE-RENDU DE L'OFFICIER EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE POUR LE MOIS DE JUIN 2022**

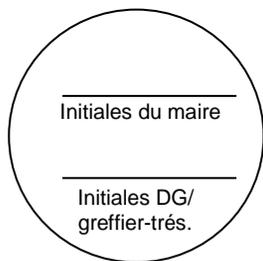
Ce point est reporté

### LOISIRS ET CULTURE

2022-07-11

**15. RÉOLUTION ACCEPTANT LA SOUMISSION DE M. E. 2000 INC POUR STRUCTURE D'ACIER POUR LE GAZEBO DU PARC FLORAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de construction de gazebo au Parc Floral nécessite la construction de structures d'acier;



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 4 juillet 2022

**CONSIDÉRANT QUE** M. E. 2000 inc a fourni une soumission à la municipalité et est en mesure de fournir le matériel dans les délais prévus;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont réalisés dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) et doivent être complétés pour le 31 mars 2023

Il est proposé par la conseillère Johanne Maurice  
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'**accepter la soumission de M.E. 2000 inc. au montant de 14 770\$ plus taxes pour la fourniture de la structure d'acier du gazebo du parc Floral.

De payer la dépense à même la subvention FCRC.

2022-07-12

### **16. COMMANDITE POUR LES ÉQUIPES DE DOMTAR POUR LA PARTICIPATION AU RELAIS DU LAC MEMPHRÉMAGOG AU PROFIT DE LA FONDATION CHRISTIAN VACHON**

**CONSIDÉRANT QUE** des employés de DOMTAR forment des équipes pour participer au Relais du Lac Memphrémagog au profit de la fondation Christian Vachon;

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds amassés serviront à parrainer des élèves dans le besoin des écoles de Windsor en leur distribuant du matériel scolaire, des vêtements et des repas pour toute l'année scolaire;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par le conseiller Raymond Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'**offrir un don de 250\$-parrainage argent- pour une des équipes de Domtar pour la participation au Relais du Lac Memphrémagog au profit de la Fondation Christian Vachon.

### **17. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI**

#### **MOTIONS DE REMERCIEMENT**

2022-07-13

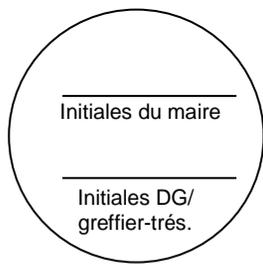
#### **17a) MOTION DE REMERCIEMENT ADRESSÉE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION DE WINDSOR**

Le conseil municipal de la municipalité de Val-Joli, sur proposition du conseiller Sylvain Côté et appuyé par le conseiller Jonathan Morin, désire, unanimement,

**REMERCIER** la Régie intermunicipale d'incendie de la Région de Windsor pour leur soutien à l'occasion des travaux correctifs au poste de suppression.

**SOULIGNER** la grande collaboration pour l'élaboration d'une solution de branchement temporaire par le prêt d'équipement et le partage de connaissance avec la municipalité qui ont permis de fournir le service d'aqueduc pour le secteur du 10<sup>e</sup> rang et la route 249 pendant la durée des travaux au poste de suppression de Val-Joli.

Par cette résolution, les membres du conseil souhaitent exprimer leur reconnaissance envers la Régie intermunicipale d'incendie de la région de Windsor.



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 4 juillet 2022

2022-07-14

### 17b) MOTION DE REMERCIEMENT ADRESSÉE À LA VILLE DE WINDSOR

Le conseil municipal de la municipalité de Val-Joli, sur proposition du conseiller Sylvain Côté et appuyé par le conseiller Raymond Côté, désire, unanimement,

**REMERCIER** la Ville de Windsor pour leur soutien à l'occasion des travaux correctifs au poste de surpression en permettant à la municipalité de Val-Joli d'effectuer un branchement extérieur au poste de surpression de Windsor nous permettant de réaliser un branchement temporaire pour les citoyens desservis par le réseau d'aqueduc du 10<sup>e</sup> rang et de la route 249.

**SOULIGNER** la grande collaboration du personnel de l'usine de production d'eau potable pour leur disponibilité et leur soutien pendant les travaux.

Par cette résolution, les membres du conseil souhaitent exprimer leur reconnaissance envers la ville de Windsor sans qui les travaux correctifs au poste de surpression de Val-Joli n'auraient été possibles.

### 18. 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTION

Les questions posées portaient sur les sujets suivants :

- Les travaux au poste de surpression
- Les intersections qui relèvent du MTQ

### 19. CORRESPONDANCE

- a. MTQ PPA-ES pour 2022

2022-07-15

### 20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 21h00 Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\_\_\_\_\_  
Rolland Camiré,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Céline Corbeil,  
Directrice générale et greffière-trésorière

### RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Rolland Camiré, maire